

## COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

L'an deux mille treize, le dix neuf mars, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2013.

**PRÉSENTS** : BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LATOUR Thomas, SAINT-PAUL Bernard et SANDREAU Claude.

**ABSENTS** : BERNARD Denis et MONCEYRON Jean-Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BIRELLO Jean-Louis

**PROCURATION** :

BERNARD Denis à LAGORCE Patrice

MONCEYRON Jean-Pierre à GETTO Marie-José.

**Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 07.02.2013.**

### **1 – Vote du Compte Administratif 2012 Commune**

Présentation et vote à l'unanimité.

### **2 – Approbation du Compte de Gestion 2012 Commune**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - ▶ Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3 – Affectation des résultats 2012 Commune**

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2012 de la commune,
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012 de la commune,
- Constatant que le Compte Administratif Commune présente un excédent de fonctionnement de 624 760,20 €,
  - ▶ Décide d'affecter :
    - 328 138,09 € au financement des dépenses d'investissement du Budget Primitif 2012 (art. 1068)
    - 296 622,11 € est repris en recette de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012 (art. 002).

### **4 – Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire présente les tendances générales du budget, l'évolution possible des recettes et des dépenses, l'état de la dette, les risques, les hypothèses de constitution du budget 2013 en fonctionnement et les opérations d'investissement candidates.

Le Conseil Municipal débat sur ces hypothèses.

### **5 – Fiscalité directe locale Taux d'imposition 2013**

Compte tenu des bases prévisionnelles des dits impôts communiquées par les Services Fiscaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2013 comme suit :

- Taxe d'Habitation .....	14,75 %
- Taxe Foncier Bâti .....	15,50 %
- Taxe Foncier Non Bâti .....	60,00 %

Le produit attendu des impôts directs locaux s'élève à 606 043 € pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Services Fiscaux par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

## **6 – Vote des subventions aux associations 2013**

**Les votes ont été faits association par association. N'ont pas pris part aux votes les élus membres du Bureau ou du Conseil d'Administration de leur association.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les subventions aux associations :

- Art. 65736 : C.C.A.S. de Daux .....	3 000 €	
- Art. 657401 : Foyer 3eme Age de Daux .....	800 €	pas pris part au vote : FRAPECH JL.
- Art. 657403 : Amicale Anciens Combattants de Daux .....	250 €	
- Art. 657404 : Club bouliste de Daux .....	400 €	pas pris part au vote : FORESTIER C., GETTO MJ + procuration
- Art. 657405 : Club de football de Daux .....	1 500 €	pas pris part au vote : BIRELLO JL.
- Art. 657406 : Comite des Fêtes de Daux .....	5 000 €	
- Art. 657407 : Coopérative scolaire maternelle de Daux .....	1 560 €	
- Art. 657408 : Coopérative scolaire primaire de Daux .....	4 275 €	
- Art. 657409 : Foyer Rural de Daux .....	1 900 €	
- Art. 657410 : Foyer socio-éducatif Collège de Grenade .....	50 €	
- Art. 657411 : Association Restaurants du Cœur de Grenade .....	150 €	
- Art. 657412 : Association Parents d'Elèves de Daux .....	400 €	
- Art. 657413 : Bibliothèque « Lire, c'est chouette » .....	250 €	pas pris part au vote : ST PAUL B., GETTO MJ + procuration
- Art. 657414 : Société de chasse de Daux .....	350 €	pas pris part au vote : BIRELLO JL., GERAUD Y., LAGORCE P. + procuration
- Art. 657415 : Club de tennis de Daux .....	1 000 €	
- Art. 657417 : Les Arts Zen .....	250 €	
- Art. 657418 : Venir à Daux .....	150 €	
- Art. 657420 : Comité Education Santé et Citoyenneté .....	50 €	
- Art. 657421 : Foyer socio-éducatif d'Aussonne .....	100 €	
TOTAL Art. 6574 : .....	18 435 €	

## **7 – Subvention exceptionnelle accordée à l'Association Sportive de la Vallée de la Save 2013**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Association Sportive de la Vallée de la Save accueille de nombreux enfants de la commune de Daux.

Elle a sollicité une aide de la part de la commune de Daux.

Compte tenu des projets importants présentés par ladite association, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, adopte cette subvention exceptionnelle qui sera imputée à l'article 657402 du Budget 2013.

## **8 – Avancement de grade d'un ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 29h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- de prévoir la rémunération correspondante à l'article 6411 du Budget Primitif 2013.

## **9 – Procédures 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> modification, 1<sup>ère</sup> révision simplifiée du PLU : études complémentaires**

Monsieur le Maire expose que suite aux remarques des services de l'Etat concernant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi que la 1<sup>ère</sup> révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Daux, un complément d'étude est nécessaire pour tenir compte notamment du nouveau contexte réglementaire au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Cabinet d'Urbanisme Karl PETERSEN pour réaliser ces missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre du Cabinet d'Urbanisme Karl PETERSEN pour un montant de 1 350 € HT, soit 1 614,60 € TTC,
- sollicite l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> modification du PLU ainsi qu'à la 1<sup>ère</sup> révision simplifiée du PLU,
- inscrit les dépenses à l'article 202 du Budget communal.

## **10 – Programme équipements sportifs**

Les équipements sportifs de la commune de Daux sont nombreux mais la forte augmentation de la population rend nécessaire une planification à moyen terme de leur évolution. La commune de Daux s'est appuyée sur le CAUE pour bâtir un programme qui pourra être réalisé en plusieurs étapes et permettre l'évolution :

- des terrains de grands jeux
- des terrains de tennis
- des terrains de pétanque
- des équipements à usage de la jeunesse
- des équipements pour les activités sportives en salle.

Monsieur le Maire présente l'étude du CAUE et les différents scénarii d'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la planification proposée,
- adopte la première tranche du programme (constitution d'une réserve foncière pour la réalisation par étape d'un complexe sportif et construction d'un city stade et terrains BMX au village),

- autorise M. le Maire à engager les négociations en vue de constituer la réserve foncière pour réaliser le complexe sportif en cohérence avec les estimations du service des Domaines,
- adopte le programme de création d'un city stade au Padouenc et de réalisation d'un circuit BMX à proximité des écoles ; le montant prévisionnel du programme est de 80 000 € TTC,
- décide de demander au Conseil Général une subvention pour la création du city stade, programme prioritaire de la commune pour 2013,
- autorise M. le Maire à consulter les entreprises pour cette opération.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire :

- fait le point sur l'évolution des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Un conseil d'école extraordinaire est prévu le 22/03,
- rend compte au Conseil Municipal de la décision du Tribunal Administratif de Toulouse concernant le recours déposé en 2009 par l'association Venir à Daux.

Madame GETTO :

- indique que Mme CHASTANET, Présidente du Foyer Rural, souhaite récupérer les anciens sièges du cinéma actuellement stockés au presbytère,
- expose le projet de l'association UDT pour l'activité Air Soft.